

**Arrêté n°2024-147
portant délégation de pouvoir pour le maintien de l'ordre,
en faveur du 1er Vice-Président Conseil d'administration,
Développement durable et Responsabilité sociale**

La Présidente de l'Université

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 712-1 et suivants ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers tels qu'en vigueur ;

Vu la délibération n° CA003-2024 en date du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;

A R R E T E :

Article 1er – En cas d'absence ou d'empêchement du Président, délégation est donnée au 1^{er} Vice-Président Conseil d'administration, Développement durable et Responsabilité sociale pour assurer le maintien de l'ordre dans les enceintes et les locaux de la Présidence, situés 40, rue de Rennes à Angers ainsi que dans les enceintes et les locaux situés 11, Place François Mitterrand à Angers.

A ce titre, il peut prendre toute mesure utile pour assurer le maintien de l'ordre, y compris l'appel à la force publique.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la Présidente de l'université et du 1^{er} Vice-Président Conseil d'administration, Développement durable et Responsabilité sociale, M. Didier BOUQUET, Directeur général des services, Attaché d'administration de l'Etat hors classe, exerce les compétences prévues à l'article 1er ci-dessus.

Article 3 – Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature.

Article 4 - M. le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des actes administratifs de l'université d'Angers.

Fait à Angers, en format électronique.

Françoise GROLLEAU
Présidente de l'université

Signé le 09 juillet 2024

Destinataires : Directeur général des services, 1er Vice-Président Conseil d'administration, Développement durable et Responsabilité sociale, Direction de la Prévention et de la Sécurité, Cellule institutionnelle (Registre des actes administratifs).

Mise en ligne le : 10/07/2024 sur la page <https://www.univ-angers.fr/fr/index/actes-et-infos-publiques/delegations.html>